

Informatique & Bible, asbl - Belgique
Rue de Maredsous, 11 B5537 Denée - Belgique
Tél:+32(0)82.69.96.47 Fax:+32(0)82.22.32.69
cib@cibmaredsous.be



Interface n° e-92 Août 2003

Compte rendu de la 3e Journée des Archives à Louvain-la-Neuve, 8-9 Mai 2003

"*Les Archives électroniques: un défi pour l'avenir?*": sous ce titre le colloque, largement suivi (40 à 50 personnes), s'est surtout interrogé sur la création et la conservation d'archives électroniques. Les grandes administrations, après une dizaine d'années d'utilisation des ordinateurs en réseaux intranet ou internet, presque sans souci d'archivage, se rendent compte qu'il n'y a souvent plus de trace de documents jadis "probants". Ville de Paris, Ville de Genève, Ville d'Anvers et autres tentent de maîtriser le phénomène en amont, en créant les procédures qui permettent d'archiver des copies électroniques de certains types de documents dont on ne produit plus systématiquement une image papier. Mais où est la frontière entre le courrier professionnel et le courrier personnel? Quels sont les documents dignes d'être conservés?

Plus que jamais, le rôle de l'archiviste va-t-il être celui de "consultant en mémoire longue"? Il y a, bien sûr, également le législateur qui exige une trace documentaire pendant un délai prescrit. Mais, comment alors authentifier la version électronique qui fera autorité s'il faut produire une preuve?

Et puis, il n'y a pas que l'administratif et le juridique. Les archivistes ne sont pas des notaires. Il y a des "patrimoines électroniques" dans les universités, mais également, dans "Internet" (et où localiser Internet?). Les différentes versions successives d'un important site Web devront-elles un jour faire l'objet d'un "dépôt légal"? La création de patrimoines électroniques sur les archives historiques comme le "Diplomatico" de Florence pose le problème de la conservation à moyen et à long terme de ces efforts coûteux.

Peut-on trouver des règles universelles ou des standards? Il y a, bien sûr, la norme ISO 15489 (208 Francs Suisses!!) à laquelle tous se réfèrent¹. Mais, comme il a été clairement dit par un participant: "les normes et standards disent ce qu'il faut faire, mais ne disent pas comment le faire!".

La contribution d'Informatique & Bible , plus générale, n'était probablement pas suffisamment axée sur le thème du Colloque. Une contribution plus axée sur l'état des standards UNICODE et XML aurait peut-être été plus efficace pour les attentes des participants.

Le problème de l'identité du métier d'"archiviste" a été clairement posé par le président de ces 3^{ème} journées, Mr. François Burgy (Genève). Son avis serait qu'il faut renforcer cette identité et la présence de la corporation des Archivistes dans la culture de l'information. Nous pensons, quant à nous, que toutes les professions du domaine (bibliothécaires, archivistes, documentalistes... gestionnaires électroniques de l'information ou "records managers") vont toutes changer de statut progressivement sous la pression des technologies numériques et de l'usage généralisé de l'écriture électronique. Nous avons suggéré (*Debora-Doc. Informations*, 1991/3, p.8) la notion de "noothèque" et "noothécaire" ou quelque chose d'équivalent: les gardiens de la connaissance!

Merci à l'équipe des Archives de l'UCL pour l'accueil très chaleureux.

Fr. R.F. POSWICK, osb

1. Parallèlement à cette norme, le document proposé par l'IFLA et l'ICA au nom de

l'UNESCO en Mars 2002 sous le titre "Guidelines for digitization Projects for collections and holdings in the public domain, particularly those held by libraries and archives" nous semble une synthèse très équilibrée et complète en ce domaine. De même, les efforts en cours du *RLG/OCLC work on Preservation of Digital Materials* autour du modèle OAIS (Open Archival Information System) lancé par la NASA.

